

## CONSEIL MUNICIPAL DU PORT

### La qualité de l'air préoccupe les élus

La commune du Port a officialisé son adhésion à l'Observatoire réunionnais de l'air (Ora), hier en conseil municipal. Signe que les élus sont préoccupés par les risques potentiels de pollution. Des risques bien réels à en croire le directeur de l'Ora, présent pour la circonstance. "L'année dernière on a constaté sur La Possession, Le Port et Saint-Paul une concentration importante de masse d'air polluant liée à la dernière éruption volcanique", souligne celui-ci, évoquant également les pollutions relatives à l'importance du trafic automobile dans l'Ouest. "Il faut rester vigilant et concentré".

Une vigilance qui passe donc par une surveillance de la qualité de l'air autour des zones industrielles. Dans le cadre de sa mission, l'Ora a prévu sur Le Port de surveiller "24h/24" la qualité de l'air respiré par les habitants et de suivre l'évolution de différents polluants gazeux. "Si nous constatons des risques de dépassement d'un certain seuil, nous aviserons les services de la préfecture qui engageront les actions nécessaires", explique le directeur de l'Observatoire qui aura aussi pour mission d'informer constamment la population sur l'évolution de la situation. La participation financière de la commune pour ces différentes

missions est évaluée à 13 000 euros, auxquels s'ajoutent le montant de l'adhésion de 30 euros...

#### LA DÉGRADATION DE LA DÉCHETTERIE...

Parmi les autres affaires à l'ordre du jour, les élus de la majorité ont adopté une proposition de règlement patrimonial suite au retrait de la ville du Port de la Civis. Dossier au cours duquel le maire a clairement accusé les dirigeants de la Communauté intercommunale des villes solidaires d'avoir laissé se détériorer la déchetterie. Celle-ci a été fermée et laissée à l'abandon après le départ de la commune de la Civis. Jean-Yves Langenier parle même d'un "état de dégradation totale".

Selon son premier adjoint, il pourrait même s'agir de dégradation volontaire de bien public. Raymond Lauret se demande d'ailleurs s'il n'y a pas lieu d'intenter une action en justice contre les responsables de cette dégradation. "C'est un équipement public dans lequel nous avons une part de propriété", explique M. Lauret, soumettant l'idée de consulter le conseil juridique de la commune pour donner une éventuelle suite juridique. Une vingtaine d'affaires étaient à l'ordre du jour.

G.L.